



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD

AVIS PUBLIC

Certificat de conformité du règlement numéro 573-2022

Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a adopté à la séance ordinaire du 12 juillet 2022 le règlement numéro 573-2022 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire numéro 495-2007 pour assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC La Haute-Yamaska.

Conformément aux dispositions législatives applicables, le règlement entre en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité délivré par la Municipalité régionale de comté La Haute-Yamaska le 20 septembre 2022.

Le règlement peut être consulté en s'adressant à la Mairie située au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, aux heures habituelles.

Fait à Saint-Joachim-de-Shefford, ce 21^e jour du mois de septembre 2022.

Original signé par :

France Lagrandeur, gma
Directrice générale et greffière-trésorière